

Fiche n°5 : Dérogation au relèvement de la durée d'assurance

Départs anticipés concernés

- Carrière longue,
- Parent de 3 enfants,
- Invalidité,
- Conjoint invalide
- Enfant invalide,
- Fonctionnaire handicapé.

Les fonctionnaires ayant un droit ouvert à compter du 01/09/2023 et avant 60 ans relèvent du tableau dérogatoire

Date d'ouverture du droit	Durée d'assurance requise
Entre le 1 ^{er} septembre et le 31 décembre 2023	169
En 2024	169
En 2025	170
En 2026	171
A compter de 2027	172

Fiche n°5 : Dérogation au relèvement de la durée d'assurance

